

**Projet de vœu
Conseil général de la Côte d'Or**

Session du 22 octobre 2010

**Vœu relatif à la taxe de 2% sur les loyers perçus par les sociétés HLM
déposé par le groupe des Forces de Progrès**

Le gouvernement prévoit à travers le projet de loi de finances d'appliquer dès 2011 une taxe annuelle de 2.5% soit 340 millions d'euros, pendant les trois prochaines années sur les loyers sociaux perçus par les organismes HLM. Avec ce prélèvement, les seuls acteurs du logement social supporteraient ce qui était auparavant financé par le budget de l'Etat.

Dans le même temps, le budget alloué par l'Etat aux organismes HLM passerait de 630 M€ en 2010 à 500 M€ en 2011 et 400 M€ en 2013 selon le Projet de Loi de Finances. En réalité, avec le prélèvement annuel de 340 M€, l'Etat ne paierait plus que 160 M€ en 2011 et seulement 60 M€ en 2013 et les « aides à la pierre » seraient ainsi très largement payées par le logement social et ses locataires, et non plus par la solidarité nationale.

Sont concernés par cette «Contribution sur les Revenus Locatifs» (CRL), les logements du Parc public et ceux appartenant aux banques, aux compagnies d'assurance et aux sociétés foncières (payant déjà cette CRL) mais curieusement ceux du Parc locatif privé échappent à cette taxation.

De plus est appliqué aux organismes HLM le même régime qu'aux banques, assurances et sociétés foncières, alors qu'ils ne font pas de bénéfices, ne distribuent pas de dividendes et ont la lourde tâche d'assumer une mission d'intérêt général.

Cette taxe va donc frapper directement les ménages les plus modestes puisque le Parc locatif privé lui en est exonéré.

Organisé sans concertation suffisante avec l'ensemble des acteurs du logement social et les élus locaux et même les représentants des locataires, ce projet a des répercussions inquiétantes à plusieurs niveaux :

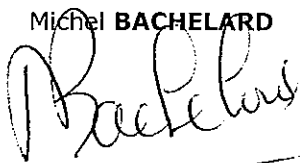
- les bailleurs sociaux ont calculé l'impact de la CRL dans leur trésorerie et elle entraînera une diminution de la production estimée à 60.000 logements sur trois ans avec les conséquences sur l'emploi et le bâtiment que l'on imagine aisément.
- Ce sont ainsi environ 10 milliards de travaux qui ne seraient donc pas engagés : elle se traduira par moins de constructions neuves, moins de réhabilitations et moins de rénovations et cela aura des incidences très fortes sur le secteur du BTP qui est un des rares moteurs de la croissance.

Devant ces constats, l'Union sociale pour l'Habitat, qui regroupe cinq fédérations françaises et près de 800 organismes HLM s'est opposée unanimement à cette taxe que l'Etat veut mettre en place sur les loyers perçus par les organismes HLM lors de son congrès le 30 septembre dernier.

Les conseillers généraux soussignés souhaitent donc par le présent vœu

- dénoncer le projet d'instaurer une taxe de 2,5 % sur les loyers perçus par les bailleurs de logements sociaux ;
- appeler le Gouvernement à retirer ce projet socialement injuste et économiquement contre-productif ;
- demander au Gouvernement de soutenir réellement les efforts de construction, de Rénovation Urbaine et de réhabilitation par un financement adapté aux enjeux et aux besoins au lieu de les fragiliser.

Michel BACHELARD



Jean ESMONIN



Laurent GRANDGUILAUME



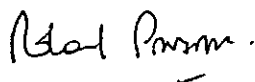
Alain MILLOT



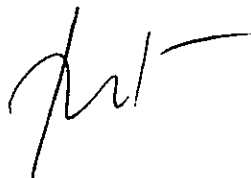
Jean-Paul NORET



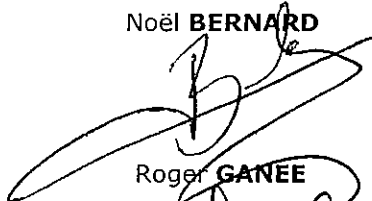
Roland PONSAA



Jean-Claude ROBERT



Noël BERNARD



Roger GANEE



Robert GRIMPRET



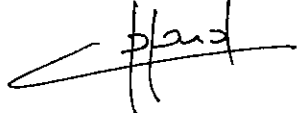
Patrick MOLINOZ



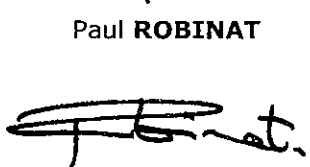
Jean-Yves PIAN



Colette POPARD



Paul ROBINAT



Yves COUITOT



Pierre GOBBO



Michel MAILLOT



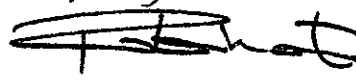
Gabriel MOULIN



Pierre POILLOT



Pierre-Alexandre PRIVOLT



Antoine SANZ

